

**Nom et prénom :**

**Adresse :**

Adresse de facturation :

**Téléphone :**

**Courriel :**

**La numérisation à la demande constitue un service rendu supplémentaire aux usagers et ne relève pas du code des relations entre le public et l'administration.**

Ainsi, la tarification de la reproduction numérique correspond à la contrepartie directe du service rendu aux usagers et est fixée par les services d'archives selon les critères suivants : coûts techniques, coûts RH, coûts des supports, coût d'affranchissement éventuel, coût d'amortissement et de fonctionnement du matériel utilisé.

Les documents numérisés accessibles en ligne sur le site des Archives départementales de l'Essonne sont librement téléchargeables à partir du site.

• **Estimation du coût de reproduction numérique de votre demande :**

Mesurer le côté le plus long de votre document pour déterminer le format décrit dans le tableau ci-après, multiplier par autant de document du même format et additionner l'ensemble pour obtenir une estimation globale.

• **Caractéristiques de la reproduction :**

Formats sans montage du A6 (10,5 x 14,8 cm) au A3 (29,7 x 42 cm) = 15 mn  
Formats avec montage : A2 (42 x 59,4 cm) 200 dpi 4 scans + montage = 45 mn  
A1 (59,4 x 84 cm) 200 dpi entre 4 et 9 scans + montage = entre 1h et 2h  
A0 (84 x 118,9 cm) 200 dpi entre 9 et 12 scans + montage = 3h

Qualité standard pour des besoins administratifs : document texte, format jpg, résolution 200 dpi  
Qualité supérieure pour des besoins de publication ou d'exposition : jpg ou tiff de 300 jusqu'à 2400 dpi (pour les diapositives.)

• **Transfert :**

Transfert des fichiers via la plateforme numérique du Département de l'Essonne Oodrive, ou sur place sur une clé USB neuve dans son emballage.

• **Délai :**

Il tient compte du format de l'original, du nombre de documents et du traitement technique de la numérisation, dans un délai de deux mois maximum.

- Tarifs des reproductions numériques**

Libellé	Unité de facturation	Prix unitaire	Quantité coût
<b>Reproduction numérique de documents déjà numérisés (N/B ou couleur en fonction de l'original) formats pdf, tiff</b>			
Transfert de fichiers numériques de documents numérisés et visibles uniquement en salle de lecture	jusqu'à 100 fichiers Jpeg	gratuit	
Transfert de fichiers numériques de documents numérisés et visibles uniquement en salle de lecture	au-delà de 100 fichiers	voir tarifs de la réutilisation	
<b>Numérisation de documents non numérisés, hors frais de recherche, sous réserve de l'état matériel du document et avec un délai de réalisation formats pdf, tiff</b>			
Documents écrits (texte) sans retouches jusqu'au A3	1 vue	1,00 €	
Documents figurés (plan, dessin, affiche, photo) avec retouches :			
<b>A6</b> (10,5 x 14,8 cm), <b>A5</b> (14,8 x 21 cm), <b>A4</b> (21 x 29,7 cm), <b>A3</b> (29,7 x 42 cm)	1 vue	6,00 €	
Documents figurés avec retouches et montage :			
<b>A2</b> (42 x 59,4 cm)	1 vue	15,00 €	
<b>A1</b> (59,4 x 84 cm)	1 vue	25,00 €	
<b>A0</b> (84 x 118,9 cm)	1 vue	50,00 €	
Documents hors format		sur devis confié à un prestataire	
<b>Audiovisuel sous réserve des possibilités techniques du laboratoire de la DAPM et avec un délai de réalisation</b>			
Fourniture d'une séquence audio ou vidéo issue d'une seule cote d'archives audiovisuelles déjà numérisées, sous forme de fichier sans transfert de format (recherche de l'extrait, gestion technique du fichier, gestion administrative de la commande)	1 séquence	10,00 € + 1,00 € par minute	

<b>Total :</b>	<b>Euros TTC</b>
----------------	------------------



## Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne

Domaine départemental  
38, rue du Commandant Maurice Arnoux  
91730 CHAMARANDE

Téléphone 01 69 27 14 14

[archi91@cd-essonne.fr](mailto:archi91@cd-essonne.fr)  
[archives.essonne.fr](http://archives.essonne.fr)



[archivesdepartementalesessonne](https://www.facebook.com/archivesdepartementalesessonne)

*Les données à caractère personnel sont collectées par la Direction des Archives et du Patrimoine mobilier de l'Essonne, aux fins de :*

- *recueillir les données de contact identifiant la personne et de lui permettre de formuler sa demande ;*
- *gérer le processus de traitement et de suivi de sa demande ;*
- *répondre à sa demande ;*

*Le responsable de traitement est le Conseil départemental de l'Essonne. Conformément au chapitre III du RGPD et à la section 2 du chapitre V de la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous disposez de droits concernant la gestion de vos données. Pour en savoir plus, le Département vous invite à consulter les mentions d'information sur la protection des données figurant dans la **politique de traitement des données**.*